

MÉMOIRE

LES MALADIES ATTRIBUÉES AUX PESTICIDES

"Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois"

Par Serge Giard, agriculteur

Saint-Hugues, le 18 juillet 2019

Je me présente, Serge Giard, agriculteur à la retraite, de Ferme Giarmic Inc. ferme Céréalière, certifiée Biologique, depuis l'an 2002, située à Saint-Hugues (région de St-Hyacinthe).

Depuis 2014, je suis diagnostiqué atteint de la maladie Parkinson. Tremblements et spasmes de la main, le bras et jambe gauche. Le travail de précision du côté gauche est impossible. Poser un écrou à un boulon m'est aujourd'hui impossible à cause des tremblements. Même si je n'ai eu aucun contact direct avec des pesticides depuis l'an 2000, j'en suis pénalisé dû aux 30 années précédentes de mes pratiques agricoles utilisant des pesticides.

Dans le cadre de mes démarche pour comprendre l'origine de ma maladie, j'ai pu consulter en mai 2018 le D^r Pierre L. Auger, spécialiste en médecine du travail et de l'environnement, qui œuvre au service de l'environnement de la Direction de la Santé Publique de Québec. Son rapport établit un lien sans équivoque entre mon exposition aux pesticides pendant trois décennies et la maladie de Parkinson.

Il existe des preuves dans la littérature scientifique d'une relation entre l'exposition aux pesticides et le développement de la maladie de Parkinson. La littérature scientifique de qualité démontre un risque de 50 % et plus de développer la maladie de Parkinson suite à mon utilisation de pesticides comprenant des insecticides et herbicides. Or j'ai vaporisé pendant plusieurs années, et surtout lorsque j'étais plus jeune, quantités de pesticides. Donc il est clair que mon « exposition professionnelle a augmenté les risques de souffrir de cette maladie », conclut le Dr Auger dans le document rédigé en 2018.

Le Parkinson ne figure pas à l'annexe de la loi sur la santé et la sécurité du travail qui n'a pas été modifiée depuis 1985¹. L'annonce de la mise à jour de cette annexe est un premier pas, certes, mais reste largement insatisfaisant à plusieurs égards. Demander aux institutions qui ont

¹ Recherche de La Presse + http://plus.lapresse.ca/screens/07625f27-5801-4b8a-ae40-ecccc660aff4_7C_0.html

largement ignorées les maladies liées au pesticides jusqu'à maintenant de les considérer ne semble pas une garantie. Nous pouvons légitimement douter des conclusions qui seront émises.

- Je demande qu'un groupe de spécialistes indépendants soit mis en place pour faire les recommandations adéquates basées sur la littérature scientifique indépendante à la CNESST et au gouvernement

N'ayant pas cotisé à la CNESST, je ne pourrai pas recevoir d'indemnité, tout comme 70% des exploitants agricoles, qui sont majoritairement des exploitations familiales. Même reconnus, le système assurantiel québécois, ne protégera pas 70% des agriculteurs.

- Je demande donc qu'une prise en charge publique de ces maladies professionnelles soit assurées en pénalisant les entreprises qui en ont bénéficié (par exemple sur une taxe spéciales sur leurs profits réalisés au Québec)

De plus, avec d'autres personnes, je souhaite aujourd'hui qu'un regroupement défendent les droits des agriculteurs(trices) et leurs familles, atteints de maladies liés aux pesticides. J'appelle donc toutes les personnes qui se sentent interpellées, subissant des dégâts irréversibles sur leur santé, à se regrouper afin d'entreprendre des démarches de demande de reconnaissance de maladie professionnelle et s'associer avec des experts scientifiques, médicaux, juridiques et agricoles.

- Pour cela, je vous demande, que vous assuriez que cette nouvelle organisation pourra compter sur le soutien du gouvernement pour pouvoir accompagner de façon indépendante toutes les victimes et assurer un suivi des engagements pris par le gouvernement suites aux recommandations de la commission.

Par ailleurs, je propose à la commission, de s'interroger sérieusement sur les méthodes culturales que les agriculteurs pratiquent au Québec. Je vous partage ainsi quelques constats :

- La dépendance des agriculteurs en rapport avec l'obligation dans les fait d'acheter des semences auprès des semenciers industrielles qui produisent seulement que des variétés modifiés génétiquement (OGM) ou enrobées de pesticides. En effet, si l'achat est fait ailleurs, l'Assurance Récolte nous refuse. Alors que même que des variétés non OGM ou non enrobées produisent pratiquement les mêmes rendements. En culture certifiée biologique, nous semons que des semences non OGM non enrobées de pesticides et ma ferme à un taux de profit supérieure à celles conventionnelles.
- En culture conventionnelle il est nécessaire d'utiliser des pesticides dû à la monoculture qui concentre, les maladies fongiques, les insectes et les mauvaises herbes. En culture biologique, il est obligatoire d'alterner au moins 3 cultures, ce qui nous protège de concentrations des maladies fongiques, des insectes et des concentrations de mauvaises herbes.

- Il est possible de pratiquer les cultures de couvertures, qui aident à combattre les mauvaises herbes, et ce sans herbicides, et servent en partie à fertiliser les cultures de l'année suivante. Le hersage mécanique est le travail principal pour combattre les mauvaises herbes et en second lieu les cultures de couvertures. Donc il est possible de cultiver sans pesticides chimiques.
- Des stations de recherches travaillent actuellement à développer d'avantage des permacultures et cultures de couvertures. Il est important d'insister à la vulgarisation, l'enseignement et l'accompagnement pour l'adoption de ces méthodes par nos agriculteurs Québécois.

Enfin, si l'agriculture québécoise du futur utiliserait beaucoup moins de pesticides, les consommateurs ingéreront beaucoup moins de résidus de ces pesticides, qui résulteront de moins développement de maladies par les pesticides, alors une économie certaine aux soins de santé publique.

Conclusion

Quelles garanties futures seront apportées par le gouvernement pour protéger les agriculteurs futurs? Je constate malheureusement toujours plus de monocultures utilisant le maximum de pesticides. Un soutien fort vers une transition agrienvironnementale de l'agriculture est une condition indispensable. Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement du Québec a davantage soutenu l'industrialisation de l'agriculture au détriment des agriculteurs, de l'environnement et des attentes des citoyens envers une saine alimentation locale.

Ainsi, j'espère que ce message vous sensibilise et vous influencera positivement pour faire enfin changer les pratiques du gouvernement du Québec.

Du côté médical d'abord, pour rassembler tous les spécialistes à travailler en un seul objectif (non en silo) afin de soulager les personnes atteintes de la maladie tout comme la famille immédiate qui se trouve la majorité du temps « *aidant naturel* ». Une prise en charge des frais médicaux dus à cette maladie incurable et une reconnaissance officielle permettra aussi d'agir en santé. Du côté agricole ensuite, je vous demande de comprendre que la situation actuelle est aberrante d'un point de vu agricole, nous surutilisons des pesticides sans besoin et à grand coût. Une transition agroenvironnementale est plus que jamais nécessaire pour protéger les agriculteurs et notre environnement au bénéfice de tous les citoyens du Québec.

Merci de l'attention portée.

Cordialement,

Serge Giard

Courriel : santepesticides@gmail.com